

Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065/76 61 40

☎ 0477 80 11 49

📠 065/76 61 46

✉ secps@itcb.be

Direction

Pierre COQUELET

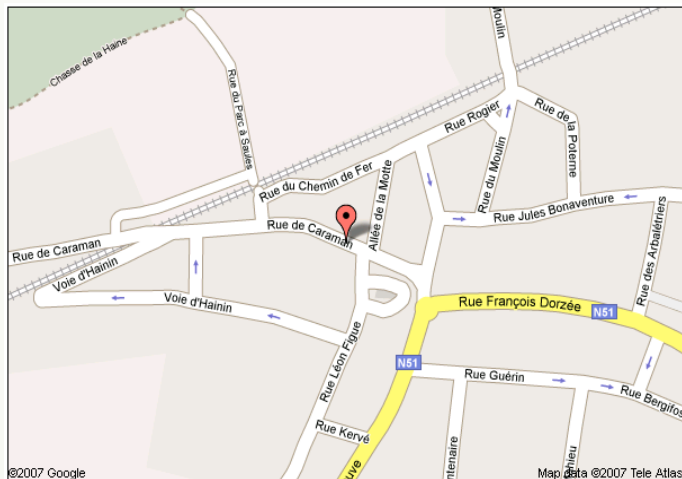
Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions :

À partir du 26 août

Plan d'accès



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale

Image numérique: prise de vue

IMAGE NUMÉRIQUE : PRISE DE VUE

Au terme de la formation, vous serez capable :

- De présenter pour chaque thème imposé, au moins cinq photographies qu'il estime les plus réussies et de justifier le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes propres à l'équipement numériques;
- De justifier sa production sur le plan technique (qualité, ...), sur le plan de l'expression artistique (recherche d'effets originaux,...), de proposer des solutions techniques à des problèmes spécifiques posés;

Conditions d'admission

Être porteur du CESI ou effectuer un test en mathématique et en français avant l'entrée en formation.

Droits d'inscription

*97,80 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'Awiph, les bénéficiaires du CPAS, les enseignants sous certaines conditions.

Fréquence des cours

Dés septembre (horaire à déterminer)

*A titre indicatif, suivant les montants pratiqués lors de l'année

Titre obtenu

Attestation de réussite en
« image numérique: prise de vues »
de niveau secondaire supérieur de transition

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription